



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN
mairie.loconville@orange.fr

COMMUNE DE LOCONVILLE
60240

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **22 octobre 2024**

Convocation : 15/10/2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres absents : 3

Affichage : 15/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Serge STEINMAYER, Maire, Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD Adjoints au maire, Charles GAUTIER, Olivier CASSEGRAIN et Xavier SAMAIN, conseillers.

Absents excusés : F. LEVEAU qui avait donné pouvoir à P. GAUTIER, I. MIFKOVIC qui avait donné pouvoir à X. SAMAIN, M. LAURE qui avait donné pouvoir à S. STEINMAYER
Le conseil a choisi pour secrétaire Rémy RICHARD.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire, qui constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Communication bureau communautaire (complexe sportif et lycée)
- Bilan Contrat de relance et de transition écologique
- Compte rendu de réunion Syndicat des eaux
- Rapport d'activité SE60 (délibération)
- Participation pour le risque prévoyance et santé pour les agents
- Sous-traitance des états des lieux des logements locatifs auprès d'une agence (délibération)
- Liaison entre la rue Gaillotte et le centre du village (délibération)
- Recensements des objets monuments historiques de l'Eglise
- Organisation des fêtes de fin d'année (délibération)
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion : à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière,

COMMUNICATION BUREAU COMMUNAUTAIRE : LYCEE ET COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le maire rappelle que la communauté de commune travaille depuis plusieurs années déjà sur le projet de construction du lycée de Chaumont-en-Vexin. Elle avait fait l'acquisition d'un terrain cédé à la région qui a la charge de la construction du lycée dont le budget est d'ores et déjà prévu. Le rectorat s'est engagé à prévoir les enseignants nécessaires pour une rentrée prévue en 2029.

Le dernier élément à prendre en compte pour la faisabilité du lycée de Chaumont-en-Vexin est la construction d'un complexe sportif à la charge de la communauté de communes.

Le bureau communautaire s'est réuni au mois de septembre et a étudié différents scénarios travaillés par le comité de pilotage. A la suite des échanges, il a été décidé de communiquer auprès des conseils municipaux sur ce projet et notamment son financement.

Le financement est composé de 4 sources différentes à savoir : les fonds propres de la CCVT, les subventions, l'emprunt et la fiscalité. Le recours à la fiscalité aura un impact sur les impôts fonciers.

Le conseil municipal exprime ses réticences à faire appel à la fiscalité pour financer ce projet bien qu'il reconnait l'importance de la construction du lycée pour les familles du territoire. Pour l'instant les lycéens doivent se rendre à Beauvais, parfois en internat ou à Gisors sur dérogations.

Il est évoqué de repenser l'utilisation des infrastructures sportives déjà existantes et de réévaluer le coût du projet en se centrant sur l'essentiel. M. le Maire ayant participé au comité de pilotage confirme que c'est la piste déjà envisagée lors des différentes réunions et que les scénarios ont été travaillés dans ce sens.

Après discussions, le conseil municipal, s'accorde sur différents points :

- Recentrer le projet de complexe sportif sur les équipements nécessaires
- Travailler le projet par tranches permettant de réguler son financement
- Prioriser les autres axes de financement que la fiscalité

BILAN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

M. le maire rappelle qu'un contrat de relance et de transition écologique a été signé en 2021. La DDT demande de faire un bilan de celui-ci. La commune avait choisi d'inscrire la construction de 2 logements locatifs basse consommation aménagés pour personnes à mobilité réduite sur un terrain communal.

La commune souhaite maintenir ce projet, même si d'autres actions plus prioritaires ont concentré l'attention de la commune ces dernières années. Elle ne souhaite pas ajouter d'autres actions pour le prochain CRTE.

COMPTE RENDU DE REUNION SYNDICAT DES EAUX

Le syndicat des eaux s'est réuni au mois de septembre, pour notre secteur il n'y a rien de particulier à signaler. Pas de travaux prévus sur notre commune, d'autres territoires sont priorités en raison de fuites importantes (Neuville Bosc ou Monts par exemple).

Monsieur le Maire en profite pour évoquer la proposition de suppression par les sénateurs du transfert obligatoires vers les intercommunalités de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026. Pour rappel, la CCVT ne s'était pas encore prononcé pour l'intégration de notre syndicat.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – RAPPORT D'ACTIVITES 2023 (38/2024)

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,
- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

PARTICIPATION POUR LES RISQUES PREVOYANCE ET SANTE POUR LES AGENTS

M. le Maire rappelle l'obligation pour les employeurs territoriaux de participer au risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé.

Ainsi, il faut saisir le comité social territorial afin de lui faire part du projet de participation avant de prendre les délibérations.

- Pour le risque prévoyance, il est proposé :

De fixer le montant mensuel de la participation financière à 10 € brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire la prévoyance issue de cette convention de participation avec le CDG60.

- Pour le risque santé :

De fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 50% de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la mutuelle issue de la convention de participation avec le CDG60.

Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 15,00 € brut par mois.

SOUS-TRAITANCE DES ETATS DES LIEUX DES LOGEMENTS LOCATIFS AUPRES D'UNE AGENCE (39/2024)

Dans le cadre de la location des logements communaux, M. le Maire explique qu'il n'est pas toujours simple de réaliser les états des lieux des logements et suggère de passer à présent par une agence immobilière.

Plusieurs agences ont été contactées, les tarifs sont de 3€ le m², cependant l'agence Nestenn de Chaumont-en-Vexin se démarque par sa proximité. Une rencontre sera proposée pour présenter les différents logements et de passer une première commande d'un état des lieux d'entrée au 1^{er} décembre 2024. Il pourrait être envisagé dans un second temps la mise en place d'une convention pour cette prestation de service.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOUHAITE** sous-traiter les états des lieux des logements locatifs

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

LIAISON ENTRE LA RUE GAILLOTTE ET LE CENTRE DU VILLAGE (40/2024)

Monsieur, le maire rappelle que le projet de sente entre la rue Gaillotte et le centre du village est toujours d'actualité, pour permettre aux habitants et notamment aux enfants de rejoindre l'école et l'arrêt de car de manière plus sécurisée. Il est proposé un nouvel itinéraire, en partant du bout de la rue Gaillotte vers l'Eglise, passant par le terrain communal à côté de la résidence de la grange.

Cet itinéraire nécessite moins de travaux pour dégager le chemin et cette parcelle doit être entretenue vis-à-vis des propriétés riveraines.

LE conseil municipal, à l'unanimité, valide cet itinéraire

RECENSEMENTS DES OBJETS MONUMENTS HISTORIQUES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire explique qu'un inventaire des objets classés monuments historiques de la commune doit être effectué à la demande de la DRAC et de Mme DUMARTEAU Conservatrice des antiquités et des objets d'art de l'Oise. Notre village abrite 16 objets classés dont l'Antependium qui vient de faire l'objet de soins de conservation et d'être rapporté par la restauratrice.

Les objets doivent être localisés, pris en photo et décrits dans leur état actuel sur une plate-forme de recensement avant le 13 novembre.

ORGANISATION DES FETES DE FIN D'ANNEE (41/2024)

Les fêtes de fin d'année approchant monsieur le maire souhaite arrêter le calendrier et déterminer le budget des actions à venir.

Après échange, le conseil municipal, DECIDE d'organiser comme suit :

- Le Noel des enfants : 15 décembre 2024, au même budget que l'an dernier soit une enveloppe correspondant à 35€ par enfant et des cartes cadeaux a 30€
- Colis des aînés : sur le week-end du 21/22 décembre, à voir pour un autre prestataire pour varier les propositions
- Vœux : 5 janvier 2025
- Repas des aînés : a programmer en février, au restaurant

QUESTIONS DIVERSES

RD923 : La demande de subvention a été accordée pour un montant de 57335€ soit un taux de 44.58% de la dépense subventionnable.

La séance est levée à 22h15.

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 25/10/2024.

Le Secrétaire,
Rémy RICHARD



Le Maire,
Serge STEINMAYER.

